



Centre de ressources  
interrégional alpin sur  
la pluriactivité et le  
travail saisonnier

**Retrouvez**  
dans ce numéro :

**En bref...**

Le club mer/montagne  
Rencontre des "Profession Sport"

**Edito**

Petit à petit...

**Dossier**

L'hiver à la montagne,  
l'été à la mer

**Sur le terrain...**

Coup de pouce aux hôteliers  
Insertion par l'emploi saisonnier  
Formation pour l'emploi saisonnier

**Zoom sur :**

Deux outils sur les coopératives  
Un guide de vos droits  
Rendez-vous sur la toile

**Vos questions**

Les allocations chômage et  
la création d'activité

**Agenda**

Vos rendez-vous

**En supplément,**  
découvrez le résultat de  
notre enquête !

# Les pluriactualités !



## En bref...



### Connaissez-vous le Club mer/montagne ?

Le Club des élus pour les emplois saisonniers mer/montagne, créé en octobre dernier par les maires de Courchevel (Savoie) et de Royan (Charente Maritime), a pour but de favoriser l'alternance entre les emplois saisonniers de la montagne et du littoral, en profitant de l'intersaison pour améliorer la formation des travailleurs saisonniers et valoriser leur parcours.

Une dizaine de maires ont déjà rejoint le club, qui s'est réuni en janvier pour faire le point sur les différents problèmes à résoudre, en termes de contrats, de formation ou encore de logement.

**Pour en savoir plus**, n'hésitez pas à contacter l'association nationale des maires de stations classées, au 01 45 51 49 36, ou la Maison de la saisonnalité de Royan, au 05 46 06 66 75.



### Profession Sport : quelles évolutions ?

Depuis 1990, les associations "Profession Sport" organisent dans chaque département le marché de l'emploi sportif. Leur mission consiste notamment à recruter des éducateurs diplômés pour les mettre à disposition d'associations ou de collectivités locales, à titre onéreux mais sans but lucratif...

Sur l'initiative de Profession Sport Yonne, elles se réuniront les 13 et 14 mai prochains pour réfléchir sur leurs nouvelles missions, et l'évolution de leur activité.

**Pour en savoir plus**, contactez l'association au 03 86 53 25 00

## Vos Pluriactualités par e-mail !

**Vous avez des questions, des suggestions, ou encore un projet d'article pour les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur [messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)  
en précisant éventuellement la structure que vous représentez,  
votre nom et votre adresse électronique !



## Edito

### Petit à petit, la pluriactivité fait son nid...

Il y a deux mois, nous avons évoqué la situation des pluriactifs contraints de payer des cotisations d'assurance retraite supérieures aux revenus de leur activité secondaire. Alerté, François Fillon (alors ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité) a demandé qu'un **décret** à paraître dans les prochaines semaines remédie à cette situation injuste.

### Une avancée est en vue, mais il reste tellement à faire !

Sur le terrain, de nombreuses initiatives visant à organiser les **complémentarités d'activités** entre l'hiver et l'été sont à l'affiche. Il s'agit ainsi d'assurer aux travailleurs saisonniers un véritable parcours professionnel.

Le thème des complémentarités d'activités, qui concourent au développement des territoires, devrait faire l'objet d'un atelier-carrefour, lors du **Forum alpin** qui se tiendrait au sein du Festival International des Métiers de Montagne de Chambéry, le vendredi 26 novembre 2004 : une date à noter sur vos agendas...

Ch. G.

### Le chiffre du mois :

**4063** groupements  
d'employeurs agricoles  
emploient environ  
**19 000** salariés

Source : L'Union du Cantal du  
10 mars 2004

## Dossier :

### L'hiver à la montagne, l'été à la mer

*Entre les saisons d'hiver et d'été, à la montagne ou à la mer, des complémentarités existent. Pour favoriser la mobilité des travailleurs saisonniers, et leur permettre de s'organiser autour de deux saisons, des partenariats mer/montagne voient le jour. Quelques exemples..*

### De la convention de partenariat...

Les échanges entre Albertville, en Savoie, et Auray, dans le Morbihan, datent d'une convention signée en 1997 entre les deux Comités de bassins d'emploi. La démarche est ambitieuse ; elle implique syndicats professionnels et services publics de l'emploi, qui ont signé une charte pour des compétences partagées.

Sur le terrain, les missions locales des deux communes travaillent ensemble pour favoriser la mobilité des travailleurs saisonniers. Ainsi, une centaine de bretons se sont déplacés cet hiver pour travailler en Savoie.

### ... à l'opération expérimentale,

Les communes de Morzine, en Haute-Savoie, et de Bonifacio, en Corse, sont partenaires depuis près d'un an. C'est ce partenariat qui a donné l'idée à la cellule d'accueil des saisonniers du Chablais (74) de s'associer avec l'Office du Tourisme de Bonifacio et l'ANPE de Porto Vecchio.

Dores et déjà, les offres d'emploi corses sont disponibles auprès de la cellule d'accueil, qui peut transmettre des candidatures à ses partenaires.

### en passant par la formation !

Les maisons des saisonniers du bassin d'Arcachon sud, en Gironde, et de Serre-Chevalier, dans les Hautes-Alpes, travaillent ensemble depuis 2002. C'est en 2003 qu'elles ont lancé leur premier programme de mobilité.

Grâce à l'investissement financier de la communauté d'agglomération, une vingtaine de jeunes repérés par la mission locale du bassin d'Arcachon ont été préparés à travailler en station. Les professionnels du bassin, associés très tôt au projet, ont participé à cette formation qui s'est tenue d'octobre à novembre et s'est achevée à Serre-Chevalier, avec la participation de l'Adecohd\*. Sur place, les jeunes ont pu rencontrer leurs futurs employeurs au cours d'un forum de l'emploi, et beaucoup ont été recrutés dès leur retour par les professionnels du bassin d'Arcachon.

Pour réussir ce travail d'accompagnement auprès d'un public peu mobile, qui n'avait jamais travaillé en station de montagne, il a fallu beaucoup de concertation. Un tel partenariat nécessite en effet une connaissance très fine des compétences et des possibilités d'action de chacun !

\*Association pour le Développement Economique de la Haute Durance



# Sur le terrain... Sur le terrain... Sur le terrain... Sur le terrain...



## Coup de pouce aux hôteliers pour loger leur personnel

Dans le cadre du troisième plan de modernisation de l'hôtellerie savoyarde, le Conseil général de Savoie a décidé d'attribuer une aide aux hôteliers pour la **construction** de logement du personnel.

Destinée aux exploitants d'hôtel de tourisme à gestion personnelle ou familiale, cette aide peut aller jusqu'à **4600 euros** par logement, à condition que celui-ci réponde à certains critères de qualité (surface minimale, accès indépendant...) et soit mis à la disposition du personnel pendant une période d'au moins 10 ans.

Les dossiers sont à déposer avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année auprès du Conseil général, que vous pouvez contacter au 04 79 96 73 33. La Chambre syndicale de l'industrie hôtelière de Savoie (04 79 69 26 18) peut également vous renseigner.



## Insertion par l'emploi saisonnier

Menée en partenariat avec l'ANPE par l'association "Gâtine Emploi", dans les Deux-Sèvres, l'opération "**Saison Pommes**" met en relation des bénéficiaires du RMI et des chômeurs de longue durée avec des arboriculteurs à la recherche de salariés saisonniers pour la cueillette des pommes.

Financée par le département et l'Union Européenne, dans le cadre du Fonds Social Européen, cette opération consiste à diffuser les offres d'emplois auprès des personnes concernées, mais également à les informer par le biais de réunions collectives, et à aplanir d'éventuelles difficultés au cours d'entretiens individuels.

Selon les cas, des solutions de co-voiturage ont pu être mises en place et des frais de garde ou de vêtements de travail pris en charge. Ce **travail d'accompagnement** a porté ses fruits, puisqu'il a permis de réduire le nombre de ruptures de contrats.

Enfin, une **charte** définissant les critères de qualité de l'accueil des saisonniers a été signée entre l'ANPE, le syndicat des producteurs de fruits, l'inspection du travail de l'agriculture et de la forêt et la direction du travail.

**Pour en savoir plus**, vous pouvez contacter l'association au 05 49 94 23 46.

Source : *Carif Info*, n°194



## Formation pour l'emploi saisonnier

Le Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles (**FAFSEA**), anime depuis 1991 un "dispositif saisonniers".

Ce programme de **formation des chefs d'équipes** et d'évaluation du personnel vise à faciliter le recrutement, l'accueil et la fidélisation des travailleurs saisonniers.

Pour les chefs d'équipe, la formation se compose de deux modules de trois jours chacun, suivis de deux modules de perfectionnement, un l'année suivante et l'autre quatre ans plus tard. Elle porte sur l'animation d'une équipe, la transmission des consignes et l'**accompagnement des saisonniers**.

A l'aide de grilles d'évaluation élaborées par le FAFSEA, les chefs d'équipe formés ou en cours de formation sont appelés à mesurer les compétences des travailleurs saisonniers. Évalués en situation de travail, ceux-ci ont ainsi la possibilité d'obtenir un passeport pour l'emploi.

Les frais de formation des chefs d'équipe (permanents ou saisonniers) et d'évaluation des travailleurs saisonniers sont pris en charge par le FAFSEA, qui estime que ce dispositif permet de fidéliser 50% du personnel saisonnier.

**Pour en savoir plus**, rendez vous sur le site [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)



Centre de ressources  
interrégional alpin sur  
la pluriactivité et le  
travail saisonnier



**PERIPL**  
97 A, avenue de Genève  
74000 ANNECY  
Téléphone : 04 50 67 57 05  
Télécopie : 04 50 67 36 98  
Messagerie : [messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)



## Zoom sur...



### Des outils sur les sociétés coopératives

Dans son hors-série du mois de mars, le magazine *Alternatives Economiques* présente les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les coopératives d'emploi et d'activité, qui permettent d'organiser la pluriactivité de leurs membres-salariés. Les réseaux de financement et d'accompagnement existants y sont décrits, région par région, ainsi que les formations possibles.

De son côté, l'Institut National des Nouvelles Formes d'Emploi (INNEF) organise le 6 mai prochain une journée de formation sur ces deux types de structures. Pour en savoir plus, vous pouvez adresser un courriel à [contact@innef.org](mailto:contact@innef.org)



### Contrats saisonniers : mieux connaître ses droits

En Rhône-Alpes, la Direction du travail publie plusieurs guides concernant les contrats de travail saisonniers.

Les règles qu'ils présentent sont bien entendu valables n'importe où en France ! Par contre, elles ne s'appliquent pas dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, où la durée du travail, notamment, est supérieure.

Pour les consulter ou les télécharger, une seule adresse : [www.travail-ra.org/publications/index.html](http://www.travail-ra.org/publications/index.html)



### @ Rendez-vous sur la toile

Voici un site qui devrait intéresser les saisonniers, étudiants ou professionnels du tourisme et de l'hôtellerie-restauration...

"Objectif saison" répertorie des sites d'offres d'emploi, présente les métiers et les formations nécessaires, et fait le point sur la législation du travail, tout en donnant des pistes pour partir travailler à l'étranger.

Son adresse : <http://www.adrep.fr/objectifsaison/index.htm>

## Agenda :

### Avril

➤ mardi 27 avril à Barcelonnette (04):  
**Forum "Formation, emploi et saisonnalité en Ubaye"**

➤ vendredi 30 avril à Chambéry (73):  
**Conférence débat : "Stations de montagne, quelle gouvernance ?"**

### Mai

➤ jeudi 6 mai à Sète (34): **Formation aux nouvelles formes d'emploi**

➤ jeudi 6 mai à Aubenas (07): **Forum des métiers et de l'emploi dans le tourisme**

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations !

## Vos questions

*Est-ce que je perds mon allocation chômage si je crée une nouvelle activité ?*



### **Vous pouvez continuer de percevoir des indemnités, mais sous certaines conditions !**

**Pendant la phase d'élaboration de votre projet**, vous conservez l'intégralité de votre allocation.

**Par la suite**, vous continuez de toucher une partie de votre allocation pendant 18 mois au maximum, à condition que les revenus générés par votre activité ne dépassent pas 70 % du salaire sur lequel votre allocation a été calculée. Chaque mois, l'Assedic déduira un certain nombre de jours d'indemnisation. Si vous avez plus de 50 ans, la déduction sera moindre et vous ne serez pas soumis à la limite de 18 mois.

**Si vous devez cesser votre activité**, vous pouvez prétendre au reliquat de vos droits, à condition de vous inscrire à nouveau dans les 3 ans suivant votre cessation d'inscription, augmentés de la durée des droits qui vous restent. Par exemple, s'il vous restait 1 an de droits avant de créer votre entreprise, vous pouvez demander à bénéficier d'une reprise de ces droits si vous êtes amené à cesser votre activité dans les 4 ans.

**Pour en savoir plus**, rendez vous sur le site : [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

# Un grand merci à tous !



**En février, nous vous avons demandé de nous parler des Pluriactualités. Et vous nous avez répondu ! Voici les conclusions de notre enquête...**

Nous avons reçu 70 réponses, laconiques ou enthousiastes, parfois critiques, souvent constructives (plus de la moitié d'entre elles comportent des remarques ou des suggestions !). Vous avez été plus d'un sur dix à nous faire part de votre avis et de vos attentes.

## **Vos centres d'intérêt :**

Les **actualités juridiques** et les **expériences** de terrain recueillent 61% des suffrages, mais ces deux centres d'intérêt ne vont pas toujours de pair ! Vous êtes seulement 37% à rechercher ces deux types d'informations.

30% des réponses mentionnent l'**agenda**, où quelques lecteurs déplorent des oublis. N'hésitez pas à nous signaler les événements dont vous avez connaissance, il n'en sera que plus riche !

## **Votre avis sur les Pluriactualités :**

### **Votre avis sur les articles :**

**67% faciles à lire**  
**64% clairs**  
23% complets  
3% indigestes  
1.4% confus  
0% vagues

### **Votre avis sur la mise en page :**

**50% claire**  
**31% triste**  
16% monotone  
14% suffisamment illustrée  
11% attrayante  
10% compacte

Ouf ! Vous semblez plutôt satisfaits ! Mais si le contenu des articles vous convient, leur mise en page, par contre, ne fait pas l'unanimité... Le format des *Pluriactualités* n'est pas en cause : 76% d'entre vous le jugent adéquat. Il s'agit plutôt de leur aspect général, qui semble manquer de fantaisie...

## **Vos suggestions :**

Quelques lecteurs nous ont livré leurs **astuces** pour mettre en valeur nos articles.

Nous avons doré et déjà aéré la mise en page des Pluriactualités et augmenté la taille de notre police, et d'autres améliorations devraient bientôt intervenir ! En ce qui concerne le manque de couleurs, vous l'avez deviné, nous sommes limités par notre budget. Par contre, les Pluriactualités ont déjà pris des couleurs dans leur version électronique...

Par ailleurs, vous relevez parfois des **lacunes**, que nous nous efforcerons de combler.

Parmi vos **suggestions**, nous étudions la possibilité d'ouvrir une rubrique "libre expression", et de consacrer des dossiers plus développés aux expériences réussies... Nous restons bien sûr ouverts à toutes vos remarques ou propositions d'articles !